

CATALOGUE DE FORMATIONS

MODULES COURTS & UCARES 2023



Production et cueillette de plantes à parfum,
aromatiques et médicinales

Herboristerie : transmission des usages,
activités de conseil



Transformations primaires et
secondaires des plantes

Oléiculture



Apiculture

Trufficulture



Le CFPPA de Nyons a été créé en 1957, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) est un organisme public du Ministère de l'Agriculture dont l'activité principale est la formation (75% agricole et 25% aide à la personne). Il est rattaché à l'Etablissement Public local (EPL) du Valentin situé à Bourg-Lès-Valence.

Le CFPPA créé et met en œuvre des formations PPAM depuis 1983. Il est le leader national sur ce secteur et accueille des stagiaires de toute la France. En 2021, le CFPPA a formé 710 personnes pour 76 327 heures stagiaires, dont 330 personnes pour 59 000 heures stagiaires en PPAM et herboristerie.

Le CFPPA de NYONS appartient au réseau de formation TERRA (enseignement agricole public Auvergne Rhône-Alpes) www.terra-formations.fr.

Services annexes : possibilité d'hébergement sur place en fonction des places disponibles. Présence d'une cuisine équipée à disposition des stagiaires. CDI et salle informatique.

En cas de difficultés d'apprentissage ou de situation de handicap, une référente H+ est présente au sein du CFPPA : Nathalie REYNAUD - 04.75.26.65.94 nathalie.reynaud@educagri.fr



Informations pratiques :

Coordonnées GPS : Latitude : 44.36013 | Longitude : 5.131823

Accès routier par la D538 et par la D94.

Située à 43 km de l'A7 et de la sortie Montélimar Sud ainsi qu'à 42 km de l'entrée d'Orange.

Aéroports les plus proches : Nîmes Garons, Lyon Saint Exupéry et Marseille.

Gares TGV les plus proches : Montélimar, Avignon. Ligne de bus TER Nyons / Montélimar

Formations proposées

Formations agricoles	Formacode	Durée
Un BP Responsable d'Entreprise Agricole avec deux orientations : production de PPAM	21060	1 236 h
paysan Herboriste		
UCARE Transmettre les usages traditionnels des plantes médicinales	43438	70 h
UCARE Activité de conseil personnalisé dans les champs d'action traditionnels des plantes	43438	70 h
UCARE Conduire une activité de cueillette de PPAM en milieu naturel	12023	70 h
UCARE Conduire une activité de production de PPAM	21013	70 h
UCARE Conduire une activité de production oléicole	21012	70 h
UCARE Conduire un atelier apicole	21049	70 h
UCARE Transformation des PPAM galénique, cosmétique	21554	70 h
UCARE Transformation et production des plantes tinctoriales	21054	70 h
UCARE Transformation des PPAM séchage distillation	21010	35 h
Module Trufficulture	21012	35 h
Module Distillation tout public	43438	35 h
Module débiter en apiculture	21049	14 h
Module développer son cheptel – division d'essaims	21049	14 h
Module son cheptel – élevage de reines	21049	21 h
Module conduire son rucher en agriculture biologique	21049	7 h
Certiphyto	21006	14 h
Formations aide à la personne	Formacode	Durée
DE Accompagnant Educatif et Social	44004	1 407 h
1ers gestes professionnels dans les services d'aide à la personne	42056	301 h

Financements et démarches : le coût de chaque formation est indiqué sur les fiches de formation

- **CPF** : renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription (demande à effectuer 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation)

- **VIVEA** : sous réserve d'acceptation de la demande de financement, réponse de VIVEA entre 15 jours et 1 mois avant le démarrage de la formation. Vérifier votre éligibilité, les formations dans le domaine de la transformation ne sont pas financées par VIVEA pour les personnes en cours d'installation. Les personnes en parcours d'installation devront fournir les documents suivants :

- L'original de l'attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVEA délivré par un CEPPP signé et tamponné,
- L'original du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signé,
- La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole,
- La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole mentionnant le nom du propriétaire du compte.

- **PERSONNEL** : règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription

- **AUTRES FINANCEMENTS (employeur, Pôle Emploi, ...)** : un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

Fiche d'inscription en fin de catalogue, pour les stagiaires BPREA la fiche d'inscription est disponible sur notre site internet ou auprès du CFPPA de NYONS.

Pour plus d'informations nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet

Conditions Générales de Vente et du règlement intérieur disponibles sur notre site internet www.cfppa-nyons.fr

CALENDRIER SESSIONS DE FORMATION 2023

sem	Semaines		UCARES 70 h	UCARES 70 h	UCARES 70 h	UCARES 70 h	Modules 35 h
2	9-janv.-23	13-janv.-23	XDA3 6 Disti+Il. séchage 1 AC	XDAP 6 Conseil PPAM 1 JW			
3	16-janv.-23	20-janv.-23	XDA3 6 Distill. séchage 1 AC	XDAP 6 Conseil PPAM 1 JW			
4	23-janv.-23	27-janv.-23					
5	30-janv.-23	3-févr.-23					Trufficulture 1 PB
6	6-févr.-23	10-févr.-23					
7	13-févr.-23	17-févr.-23					Distillation 1 AC
8	20-févr.-23	24-févr.-23					
9	27-févr.-23	3-mars-23					
10	6-mars-23	10-mars-23	XDA3 6 Distill. séchage 2 AC	XDUT 7 Transmettre PPAM 1 JW	XDZD 6 Production PPAM 1 JFB		
11	13-mars-23	17-mars-23	XDA3 6 Distill. séchage 2 AC	XDUT 7 Transmettre PPAM 1 JW	XDZD 6 Production PPAM 1 JFB	XDZO 6 Cueillette Arb 1 IG	13-14 : Débuter en Api AC 16-17 : Division d'essaims AC
12	20-mars-23	24-mars-23	XBCA - XBR4 6 Apiculture 2 AC				
13	27-mars-23	31-mars-23			XBCA - XBR4 6 Apiculture 1 AC		27-28 : Elevage de reines AC
14	3-avr.-23	7-avr.-23		XDOL 6 Oléiculture 1 AC			7 : Conduire son rucher en AB AC
15	10-avr.-23	14-avr.-23		XDOL 6 Oléiculture 1 AC			
16	17-avr.-23	21-avr.-23	XDZO 6 Cueillette Ext 1 IG	XDZD 6 Production PPAM 2 JFB	XDA3 6 Transfo gal PPAM 1 JW		
17	24-avr.-23	28-avr.-23	XDZO 6 Cueillette Ext 1 IG	XDZD 6 Production PPAM 2 JFB	XDA3 6 Transfo gal PPAM 1 JW		
18	1-mai-23	5-mai-23					
19	8-mai-23	12-mai-23					
20	15-mai-23	19-mai-23					
21	22-mai-23	26-mai-23		XDA3 6 Transfo tinctoriale 1 JFB	XBCA - XBR4 6 Apiculture 1 AC		
22	29-mai-23	2-juin-23	XBCA - XBR4 6 Apiculture 2 AC	XDA3 6 Transfo tinctoriale 1 JFB			
23	5-juin-23	9-juin-23	XDA3 6 Transfo gal PPAM 2 JW				
24	12-juin-23	16-juin-23	XDA3 6 Transfo gal PPAM 2 JW	XDZO 6 Cueillette Arb 1 IG			
25	19-juin-23	23-juin-23					
26	26-juin-23	30-juin-23					

Mis à jour le 02/09/2022



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Martial BOTTON

04 75 26 90 43

martial.botton@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr



Conduire une activité de production de PPAM

Ucare du BPREA – Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates (2 sessions)

✂ 6 au 17 mars 2023 session réservée aux porteurs de projets professionnels

17 au 28 avril 2023 session tout public

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : conduire une activité de production des plantes aromatiques médicinales et à parfum dans le respect de la réglementation en tenant compte des caractéristiques des plantes, de l'environnement et du marché.

Compétences visées :

- élaborer l'itinéraire technique de la production.
- réaliser les travaux de l'atelier

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics.

Voir les dates ci-dessus selon votre statut

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : au cours de la formation, pour une plante choisie, vous indiquerez ses caractéristiques botaniques, le cadre réglementaire de sa commercialisation et expliquerez les différentes opérations relatives à sa mise en place et sa conduite culturale.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mis à jour le 02/09/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Contexte économique des PPAM et réglementation de la production en

Agriculture Biologique (7H)

Choix des plantes en fonction du contexte (7H)

Séchage des plantes (7H)

Botanique relative aux Familles de PPAM (7H)

Techniques de production théorie et pratique sur le terrain (42H)

Intervenants-es :

Martial Botton, Formateur PAM au CFPPA

Ph. Schoeffert, Technicien Distillation

M. Botton, Botanique.

Lieu :

CFPPA de Nyons, visites sur domaines agricoles en PPAM.

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

✂ Prêt d'ouvrages spécifiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✂ Etude de cas

✂ Travaux de mise en pratique en sous-groupe

✂ Botanique appliquée

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.

✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes

✂ Salle informatique et CDI

Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir pour les visites, prévoir une tenue adaptée aux activités de terrain.** ✂

Formation BPREA réalisée depuis 18 ans
22 promotions - 432 stagiaires
Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%
Taux de satisfaction (2022) : 96%



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référente Pédagogique

Isabelle GREGOIRE

04 75 26 90 50

Isabelle.gregoire@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Conduire une activité de cueillette de PPAM en milieu naturel

Ucare du BPREA - Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates (2 sessions)

✂ 17 au 28 avril 2023

✂ 18 au 29 septembre 2023

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : acquérir les bases botaniques nécessaires à l'exercice de l'activité de cueillette des plantes aromatiques médicinales et à parfum. Acquérir les techniques de cueillette dans le respect de la réglementation en tenant compte des caractéristiques des plantes, de l'environnement et du marché.

Compétences visées :

- déterminer les caractéristiques botaniques des plantes
- élaborer une démarche de la cueillette en milieu naturel
- réaliser des travaux de cueillette
- valoriser les plantes cueillies

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : au cours de la formation, pour une plante choisie, vous indiquerez ses caractéristiques botaniques, le cadre réglementaire de sa commercialisation et expliquerez les différentes conditions et opérations relatives à sa cueillette dans son biotope.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mis à jour le 05/12/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Identification des plantes et des potentialités du milieu naturel (28H)

Détermination des plantes, utilisation d'une flore, identification des sites de cueillette exploitables. Présentation de la réglementation concernant l'accès à la ressource. Etablir un calendrier de cueillette.

Mise en œuvre des techniques de cueillette (28H)

Acquérir des techniques de prélèvement appropriées aux différents types de plantes. Organiser efficacement les chantiers de cueillette. Définir les méthodes de gestion des sites dans le respect de la ressource naturelle. Gestes et postures.

Valorisation des produits de la cueillette (14H)

Distinguer les principales techniques de conditionnement et de transformation des produits de cueillette. Identifier les principaux circuits de vente et les acteurs de la filière « plantes sauvages ». Etablir des coûts de production pour l'activité de cueillette. Identifier la réglementation concernant la commercialisation des plantes.

Intervenants-es :

T. Echantillac : Cueilleur- Président AFC
JF Roussot, Paysan Herboriste
F. Richard, Cueilleuse
L. Bernard : Cueilleur
M. Botton : Botaniste, producteur

Lieu :

CFPPA de Nyons, visite de cueilleurs et de lieux de cueillette

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Prêt d'ouvrages spécifiques
- ✂ Flore et loupe prêtées (caution 20 €).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✂ Etude de cas, exposés
- ✂ Travaux de mise en pratique
- ✂ Travaux en sous-groupe
- ✂ Botanique appliquée

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).
- ✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.
- ✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes
- ✂ Salle informatique et CDI

✂ Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir pour les visites. ✂

Formation BPREA réalisée depuis 16 ans
16 promotions - 250 stagiaires
Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%
Taux de satisfaction (2022) : 95%



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référente Pédagogique

Isabelle GREGOIRE

04 75 26 90 50

Isabelle.gregoire@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Conduire une activité de cueillette arbustive en milieu naturel

Ucare du BPREA - Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ 13 au 17 mars 2023 et 12 au 16 juin 2023 (2 semaines non-consécutives)

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : évaluer le potentiel des cueillettes arbustives pour tous les produits de l'arbre : distillation, gemmothérapie, herboristerie, alimentaire, sève, gomme. Focus sur le tilleul.

Acquérir les techniques de cueillette dans le respect de la réglementation en tenant compte des caractéristiques des arbres, de l'environnement et du marché.

Compétences visées :

- déterminer les caractéristiques botaniques des plantes.
- élaborer une démarche de la cueillette en milieu naturel.
- réaliser des travaux de cueillette des différents produits des arbres en sécurité.
- valoriser les produits.

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : au cours de la formation, pour un produit choisi, vous indiquerez ses caractéristiques botaniques, le cadre réglementaire de sa commercialisation et expliquerez les différentes conditions et opérations relatives à sa cueillette dans son biotope.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mis à jour le 02/09/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Les arbres et leurs produits (42H) - Tilleul (28H) :

Identification des arbres, arbustes et des potentialités du milieu naturel (21H)

Identification des essences - identification des sites de cueillette exploitables. Présentation de la réglementation concernant l'accès à la ressource. Etablir un calendrier de cueillette.

Mise en œuvre des techniques de cueillette (35H)

Acquérir des techniques de prélèvement appropriées aux différents types d'arbres et de produits. Organiser efficacement les chantiers de cueillette. Définir les méthodes de gestion des sites dans le respect de la ressource naturelle. Gestes, postures et sécurité.

Valorisation des produits de la cueillette (14H)

Distinguer les principales techniques de conditionnement et de transformation des produits des arbres. Identifier les principaux circuits de vente et les acteurs de la filière « produits arbustifs ». Etablir des coûts de production pour l'activité de cueillette. Identifier la réglementation concernant la commercialisation des plantes.

Intervenants-es :

JF Roussot, Paysan Herboriste
T. Echantillac : Cueilleur- Président AFC
S. Aubert : gemmage, calfatage
Professionnels de la filière amont et aval
liste non exhaustive, susceptible d'évoluer.

Lieu :

CFPPA de Nyons, visite de cueilleurs et de lieux de cueillette

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

✂ Prêt d'ouvrages spécifiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✂ Etude de cas

✂ Travaux de mise en pratique

✂ Exposés

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.

✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes

✂ Salle informatique et CDI

Photos en fin de catalogue

✂ Dispositions particulières sur cette formation :

prévoir une tenue adaptée aux activités de terrain, déplacements à votre charge à prévoir pour les visites. ✂

Première année de mise en œuvre.



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référente Pédagogique

Juliette WALEK

04 75 26 90 44

juliette.walek@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Transmettre les usages traditionnels des plantes médicinales

Ucare du BPREA – Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ 6 au 17 mars 2023

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : répondre aux attentes des clients sur l'usage des plantes médicinales lors de temps de partages (ateliers de transmission des savoirs sur les plantes médicinales, balades ethnobotaniques...), en tenant compte des risques toxicologiques et de la réglementation

Compétences visées :

- connaître les vertus des plantes médicinales locales (ethnobotanique) et l'histoire de l'herboristerie en France
- distinguer les risques toxicologiques spécifiques des plantes médicinales
- savoir créer des ateliers de transmission des savoirs sur les plantes médicinales

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : au cours de la formation, vous serez amené(e) à reconnaître des drogues sèches, à effectuer une recherche bibliographique pertinente et fiable sur les vertus d'une plante médicinale, et il vous sera demandé de créer et présenter un atelier de transmission des savoirs sur les plantes médicinales.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mis à jour le 02/09/2022



CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Historique de l'herboristerie et situation juridique actuelle (7H)
Ethnobotanique appliquée aux plantes médicinales, sorties botaniques (10,5H)
Plantes d'intérêt et usages traditionnels, posture et cadre éthique du paysan-herboriste (14H)
Recherche bibliographique pertinente et fiable sur les vertus des plantes médicinales (3,5H)
Reconnaissance des drogues sèches et plantes toxiques, toxicologie (14H)
Conception d'un atelier de transmission autour des plantes médicinales et de leurs usages (10,5H)
Réglementation de la vente des produits à base de plantes, allégations de santé (3,5H)
Retours d'expérience de paysans herboristes (7H)

Intervenants-es :

A. Mercan, Dr en médecine, phytothérapeute, doctorante en anthropologie bio-culturelle
J-B. Gallé, Dr en Pharmacie et en pharmacognosie, co porte-parole des SIMPLES
M. Amir, ethnobotaniste
M-P. Monier et J. Labbé, sénateurs
V. Méo, productrice formatrice
M. Dumonteil, productrice formatrice
J. Walek, formatrice en herboristerie au CFPPA

Lieu :

CFPPA de Nyons, visite producteur

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Prêt d'ouvrages spécifiques
- ✂ Drogues sèches
- ✂ Produits transformés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✂ Etude de cas
- ✂ Travaux de mise en pratique
- ✂ Travaux en sous-groupe
- ✂ Exposé

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).
 - ✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.
 - ✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes
 - ✂ Salle informatique et CDI
- Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir pour la visite.** ✂

Formation BPREA réalisée depuis 4 ans
4 promotions - 69 stagiaires
Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%
Taux de satisfaction (2022) : 43%



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référente Pédagogique

Juliette WALEK

04 75 26 90 44

juliette.walek@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr



Activités de conseil sur les champs d'action traditionnels des plantes médicinales

Ucare du BPREA – Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates

✦ 9 au 20 janvier 2023

Durée et horaires

✦ 70 heures

✦ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : répondre aux attentes du client sur l'usage des plantes médicinales, en lien avec une problématique identifiée et adaptée à son contexte personnel, lors d'une vente directe (marchés, salons...), en prenant en compte les risques toxicologiques et de mésusage, le cadre légal et la réglementation (Code de la santé publique), ainsi que l'éthique et la limite du conseil du paysan herboriste.

Compétences visées :

- distinguer les vertus et les risques toxicologiques spécifiques des plantes médicinales.
- réaliser une vente-conseil sur les plantes médicinales concernant des affections bénignes, dans la limite du champ de compétences du paysan herboriste.

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : prendre connaissance du document du syndicat SIMPLES sur la réglementation (lien Internet : www.syndicat-simples.org/la-reglementation-des-ppam/guide-reglementation-ppam)

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : au cours de la formation, vous serez mis(e) en situation de vente-conseil où vous adopterez une posture adéquate face au client et sa problématique, en expliquant les vertus des plantes et en tenant compte de leurs précautions d'emploi, de la réglementation, et de la limite du conseil.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mis à jour le 02/09/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Notions d'anatomie et physiologie humaine, introduction aux équilibres physiologiques (hormones, échanges ioniques...) (3,5H)

Apporter un conseil personnalisé relativement à des affections chroniques bénignes des systèmes suivants : cardiovasculaire, digestif, hormonal, nerveux, ostéo-articulaire, respiratoire/ORL, uro-génital et cutané (42H)

Définir et adopter une posture face à une demande de conseil en santé et déterminer les limites du champ de compétences du paysan-herboriste, cadre éthique, cadre réglementaire, allégations de santé, situation juridique actuelle (7H)

Recherche bibliographique, pertinente et fiable (3,5H)

Pratique du conseil, retour d'expérience de paysans herboristes, cas de comptoir, travaux sur les plantes des différents systèmes (14H)

Intervenants·es :

A. Mercan, Dr en médecine, phytothérapeute, doctorante en anthropologie bio-culturelle

B. Dalgobbo, Dr en médecine

J-M Morel, Dr en médecine

S. Corcos, Dr en pharmacie

M. Nauleau, praticienne en herboristerie et naturopathie

C. Montesinos, paysanne herboriste

J. Walek, formatrice en herboristerie au CFPPA

Lieu :

CFPPA de Nyons, visite producteur

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

✂ Prêt d'ouvrages spécifiques

✂ Droguier

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✂ Etude de cas

✂ Travaux de mise en pratique

✂ Travaux en sous-groupe

✂ Exposé

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.

✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes

✂ Salle informatique et CDI

Photos en fin de catalogue

Formation BPREA réalisée depuis 2 ans
2 promotions - 27 stagiaires
Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%
Taux de satisfaction (2022) : 100%



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référente Pédagogique

Juliette WALEK

04 75 26 90 44

juliette.walek@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Transformation des PPAM :

Galénique, cosmétique

Ucare du BPREA – Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates (2 sessions)

✂ 17 au 28 avril 2023

✂ 5 au 16 juin 2023

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : explorer les différentes possibilités de transformation des plantes à visée galénique et cosmétique et la mise en œuvre des opérations de transformation dans le cadre réglementaire en vigueur.

Compétences visées :

- organiser un atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales, au regard de ses besoins.
- connaître et mettre en œuvre les transformations galéniques et cosmétiques à base de plantes en respectant la réglementation.

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : vous réaliserez une transformation selon les bonnes pratiques de fabrication et un étiquetage conforme à la réglementation du produit fini, et calculerez son coût de revient. Vous devrez également concevoir le plan d'un laboratoire de transformation.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité. Formation non financée pour les personnes en parcours d'installation
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mis à jour le 02/09/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Organisation d'un atelier de transformation, normes et réglementation, bonnes pratiques de fabrication, qualité et traçabilité (7H)

Transformations au laboratoire (28H)

Tisanes, teintures, baumes et cérats, macérât huileux, savons, sirops...

Aspect théorique – Galénique et cosmétique (24,5H)

Notion de galénique, principe actif, drogue végétale, extraction, totum, dose.

Formes galéniques, modes d'obtention, voies d'administration

(transformations primaires et secondaires).

Recommandations générales d'utilisation des huiles essentielles :

composition, précautions d'emploi, toxicité modes d'administration...

Réglementation de la vente des produits à base de plantes (3,5H)

Visites chez des producteurs transformateurs paysans herboristes (7H)

Intervenants-es :

J. Walek, formatrice en herboristerie du CFPPA

V. Méo, productrice formatrice

S. Beaurepaire, productrice formatrice

A. Coulombel, productrice formatrice

É. Albert, savonnière

Lieu :

CFPPA de Nyons, visites chez des producteurs

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

✂ Prêt d'ouvrages spécifiques

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✂ Transformations en laboratoire

✂ Travaux de mise en sous-groupe

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.

✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes

✂ Salle informatique et CDI

Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir pour les visites, prévoir une tenue adaptée pour les visites et une blouse pour les travaux de laboratoire.** ✂

Formation BPREA réalisée depuis 12 ans
16 promotions - 242 stagiaires
Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%
Taux de satisfaction (2022) : 100%



CERTIFIE QUALITE

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Arnault CHEVALIER

04 75 26 90 45

arnault.chevalier@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Transformation des PPAM :

Distillation - Séchage

Ucare du BPREA – Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates (2 sessions)

✂ 9 au 20 janvier 2023

✂ 6 au 17 mars 2023

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : choisir l'organisation et le matériel nécessaire au séchage et à la distillation de PPAM. Mettre en œuvre le séchage et la distillation de PPAM dans le cadre réglementaire en vigueur.

Compétences visées :

-organiser un atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales, au regard de ses besoins.

-mettre en œuvre les transformations des plantes en respectant la réglementation.

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : lors de visites d'exploitations ou d'ateliers, vous serez amenés-ées à argumenter les pratiques observées.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire

sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription

- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité. Formation non financée pour les personnes en parcours d'installation

- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription

- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Choix des techniques de séchage (21H) : principes et étapes

Organiser et entretenir les installations et les locaux de transformation
Conditionnement et stockage des produits obtenus.

Connaissances scientifiques liées à la distillation afin d'optimiser la conduite de l'installation (14H) : Identifier les parties de la plante productrices d'HE, caractéristiques physico-chimiques de HE. Principes physiques et thermodynamiques appliqués à l'eau, qualité chimique des eaux, dimensionnement.

Choix des techniques de distillation (7H) : Principes et étapes de la distillation à la vapeur d'eau.

Organiser et entretenir les installations et les locaux de transformation. Gérer les effluents. Conditionnement et stockage des produits obtenus.

Connaissance sur la législation, l'environnement, la sécurité et la qualité des produits dans la conduite d'une distillerie (7H) : Législation en vigueur. Analyse à réaliser sur place et au laboratoire. Prévenir les risques d'accidents liés à la distillation et vis-à-vis de l'environnement

Conduite pratique et technique de la distillerie (21H) : Organiser le chantier de distillation : Préparer les produits en vue du chargement, conduire la distillation, contrôler les paramètres à chaque étape, conditionner les distillats, nettoyage

Intervenants-es :

P. Schoeffert, technicien distillation

Lieu :

CFPPA de Nyons, visites de producteurs, distillerie

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

✂ Unité de distillation

✂ Séchoir à plantes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✂ Cours en salle

✂ Travaux de mise pratique

✂ Etudes de cas, exposés

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.

✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes

✂ Salle informatique et CDI

Photos en fin de catalogue

✂ Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir pour les visites. ✂

Formation BPREA réalisée depuis 11 ans

16 promotion - 238 stagiaires

Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%

Taux de satisfaction (2022) 100%



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Martial BOTTON

04 75 26 90 43

martial.botton@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Transformation des Plantes tinctoriales

Ucare du BPREA – Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ 22 mai au 2 juin 2023

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : découverte du contexte et de la filière, connaissance des plantes concernées et notions du mode de production, pratique de transformation et d'utilisation des teintures végétales

Compétences visées :

- assurer la conduite d'une production de plantes tinctoriales
- acquérir les techniques de transformation des plantes tinctoriales
- valoriser les produits

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans, sélection sur exposé du projet professionnel via un questionnaire

Validation des compétences : Ateliers pratiques en cours de formation

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité. Formation non financée pour les personnes en parcours d'installation
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mis à jour le 02/09/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Histoire des usages des plantes en teinture (7H)

La filière actuelle des teintures végétales dans le contexte de la production textile (7H) : acteurs, enjeux, débouchés, cadre législatif.

Reconnaissance des plantes tinctoriales botanique et flore (7H)

Enjeux techniques et pratiques de la mise en culture et de la production de plantes tinctoriales (7H)

Découverte des colorants végétaux à travers la fabrication d'encre et de petits ateliers simples d'exploration pour comprendre les principes généraux de la couleur végétale. (7H)

Extraction des colorants, selon différents modes d'extraction, fabrication des encres végétales. Produire des pâtes pigmentaires. (14H)

Fabrication de pigments, à partir des plantes et usage des pigments (7H)

Création d'un nuancier sur laine avec les plantes cultivées (7H)

Analyse des projets de production et de transformation, étude des circuits de commercialisation des produits, diversité des marchés de la couleur végétale et des produits dérivés (7H)

Intervenants-es :

M. Bontoux, artisane et formatrice couleurs végétales

M. Marquet, experte en teintures végétales

M. Botton, formateur PAM au CFPPA

Lieu :

CFPPA de Nyons, visite Jardin de plantes tinctoriales à DIE (26)

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

✂ Echantillons de teintures végétales, pigments

✂ Plantes tinctoriales

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✂ Cours en salle

✂ Travaux de mise pratique en laboratoire

✂ Travaux de mise pratique en sous-groupe

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.

✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes

✂ Salle informatique et CDI

Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir pour la visite, matériel à prévoir (une liste vous sera communiquée en amont de la formation).** ✂

Formation BPREA réalisée depuis 2 ans

2 promotions - 41 stagiaires

Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%

Taux de satisfaction (2022) 100%



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Arnault CHEVALIER

04 75 26 90 45

arnault.chevalier@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Conduire une production oléicole

Ucare du BPREA – Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates

✿ 3 au 14 avril 2023

Durée et horaires

✿ 70 heures

✿ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : conduire une activité oléicole, reconnaître et traiter les maladies et parasites de l'olivier en respectant le cahier des charges pour l'obtention de l'AOP. Acquérir les bases de la taille (théorique et pratique).

Compétences visées :

- assurer la conduite d'une production oléicole en conformité avec les exigences d'une AOP
- valoriser les produits oléicoles
- pratiquer la taille de l'olivier en situation professionnelle

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : lors de visites d'exploitation ou d'ateliers vous serez amenés à pratiquer et à argumenter les opérations culturales.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mis à jour le 02/09/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Mise en place et conduite du verger (28H)

Identifier et choisir les différentes variétés

Conduire et entretenir les plantations. Mobiliser les moyens en équipements et matériels nécessaires. S'initier à la taille de l'olivier.

Observer l'état sanitaire d'une parcelle et établir à partir de ces observations et d'autres informations, les diagnostics, les prévisions et prendre les décisions d'intervention.

Valoriser les produits (7H)

Contexte historique et économique

Identifier les techniques de transformation

Déterminer la qualité des produits

Vérifier, appliquer les réglementations sanitaires, environnementales et éventuellement du cahier des charges d'un signe de qualité (AOP...)

Pratique de la taille de l'olivier en exploitation (35H) : taille de production sur de jeunes arbres, taille de formation et de restructuration sur un ou plusieurs vergers.

Intervenants-es :

A. Paris, E. Lacroix, AFIDOL

J. Rouit, Oléiculteur

R. Kaneko, Oléicultrice

F. Arnaud, coopérative oléicole

JL. Gigoj, Oléiculteur

Lieu :

CFPPA de Nyons, visites de producteurs, visite de moulin

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

✂ Matériel de taille

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✂ Cours en salle

✂ Travaux de mise en application sur le verger du CFPPA

✂ Travaux de mise en pratique chez un oléiculteur

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.

✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes

✂ Salle informatique et CDI

Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir sur les lieux de pratique et les visites.** ✂

Formation BPREA réalisée depuis 15 ans

15 promotions - 218 stagiaires

Taux de réussite à l'examen (2022) : 95%

Taux de satisfaction (2022) 100%



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Arnault CHEVALIER

04 75 26 90 45

arnault.chevalier@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr



Conduire un atelier apicole*

Ucare du BPREA – Formation diplômante

Formacode : 21060 - CPF : 2161 Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ 20 au 24 mars 2023 et 29 mai au 2 juin 2023 (2 semaines non-consécutives)

Durée et horaires

✂ 70 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : mettre en place un rucher de petite ou de moyenne importance. Suivre l'évolution de la vie du rucher à différentes périodes de la saison de production, jusqu'à la récolte, conditionnement et vente.

Compétences visées :

- assurer la conduite d'une production apicole
- mettre en œuvre la production apicole

Public visé : stagiaires BPREA, salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

*Cette UCARE n'est pas destinée aux personnes qui ont un projet d'installation avec apiculture en atelier principal.

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : lors de visites d'exploitation ou d'ateliers vous serez amenés à pratiquer des opérations au rucher et à les commenter.

Financement de la formation et démarches :

- CPF : 1 050,00€, renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription
- VIVEA (soumis à acceptation) : 1 260,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 875,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 875,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription



Mis à jour le 15/12/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Biologie, anatomie et pathologies de l'abeille (14H) : habitants de la ruche, anatomie de l'abeille. Cycle biologique annuel, dynamique des populations. Biologie : alimentation reproduction (essaimage). Notions générales de santé des abeilles. Maladies, parasitoses. Traitement et suivi sanitaire des colonies

Devenir apiculteur : obligations juridiques et fiscales, filière apicole (3,5H)
Différents types de ruches, matériaux. Outillage. Choisir l'emplacement, les supports et l'environnement mellifère du rucher, pratique (14H).
Chronologie des travaux, augmentation du cheptel, pratique au rucher (28H)

Les produits de la ruche (10,5H) : produire et récolter le miel. Conditionner et conserver le miel. Visite d'une miellerie.

Intervenants-es :

A. Ferrand, Rucher VAHE, Apiculteur
P. Reifa, Apiculteur

Lieu :

CFPPA de Nyons, visites d'apiculteurs

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Tenues de protection prêtées (caution de 50 €)
- ✂ Rucher-école du CFPPA

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✂ Cours en salle
- ✂ Travaux de mise en application en sous-groupe
- ✂ Travaux de mise pratique chez des apiculteurs

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).
 - ✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.
 - ✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes
 - ✂ Salle informatique et CDI
- Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir sur les lieux de pratique et les visites.** ✂

Formation BPREA réalisée depuis 37 ans
34 promotions - 678 stagiaires
Taux de réussite à l'examen (2022) : 100%
Taux de satisfaction (2022) 100%

Distillation tout public

Module – formation qualifiante

Formacode : 21012 - Formation dispensée en présentiel



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Arnault CHEVALIER

04 75 26 90 45

arnault.chevalier@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Dates

✂ 13 au 17 février 2023

Durée et horaires

✂ 35 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : explorer les différentes possibilités de transformation de plantes et la mise en œuvre des opérations de distillation dans le cadre réglementaire en vigueur.

Compétences visées :

- concevoir un atelier de distillation au regard de ses besoins.
- mettre en œuvre la distillation en conformité avec la législation, dans le respect de l'environnement et de la qualité des produits

Public visé : salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : lors de visites d'exploitation ou d'ateliers, vous serez amenés à argumenter les pratiques observées.

Financement de la formation et démarches :

- VIVEA (soumis à acceptation) : 630,00€, vérifier votre éligibilité. Formation non financée pour les personnes en parcours d'installation
- personnel : 525,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 525,00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription
- non éligible au CPF



Mis à jour le 02/09/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Connaissances scientifiques liées à la distillation afin d'optimiser la conduite de l'installation (7H)

Choix des techniques de distillation (7H)

Connaissance sur la législation, l'environnement, la sécurité et la qualité des produits dans la conduite d'une distillerie

Conduite technique et pratique de la distillerie, visite d'unités de distillation (14H)

Intervenants-es :

P. Schoeffert, technicien distillation
JF. Roussot, producteur, distillateur
PPAM

Lieu :

CFPPA de Nyons, visite de producteur, distillerie

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

✂ Unité de distillation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✂ Cours en salle

✂ Travaux de mise pratique

✂ Travaux en sous-groupe

✂ Etude de cas, exposés

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).

✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.

✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes

✂ Salle informatique et CDI

Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir pour les visites.** ✂

Formation BPREA réalisée depuis 12 ans

12 promotions - 180 stagiaires

Taux de satisfaction (2022) 100%

Trufficulture

Module – Formation qualifiante

Formacode : 21037 - Formation dispensée en présentiel



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Dates

✂ 30 janvier au 3 février 2023

Durée et horaires

✂ 35 heures

✂ Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 35h

Objectifs de la formation : connaître les méthodes de culture de la truffe et de la filière économique trufficole dans la région.

Compétences visées :

- assurer la conduite d'une production à haute valeur ajoutée
- valoriser les produits

Public visé : salariés·ées, exploitants·tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : lors de visites d'exploitation ou d'ateliers vous serez amenés·ées à argumenter les pratiques observées.

Financement de la formation et démarches :

- VIVEA (soumis à acceptation) : 630,00€, vérifier votre éligibilité
- personnel : 437,50€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 437,50€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription
- non éligible au CPF



CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Biologie de la truffe (7H)

Classification simplifiée des champignons

Cycle biologique de la truffe

Les principales espèces de truffes et leurs caractéristiques

Conduite de la truffière (14H)

Environnement favorable à la truffe (climat, plantes...)

Fertilisation, amendements éventuels

Lutte contre les différents ennemis d'une truffière

Techniques de cavage (7H)

Techniques de dressage d'un chien truffier

Cavage en conditions réelles

Economie de la truffe (7H)

Zones de production, débouchés de la truffe

Modes de commercialisation, fiscalité et législation de la truffe

Visite de plusieurs truffières et pépinière

Intervenants-es :

C. Guillaume-Corbin, producteur, ancien vice-président de la fédération nationale des trufficulteurs

Hervé Jardin producteur, courtier, président du syndicat de producteurs du Tricastin

Ph. Bizeul, directeur du CFPPA de Nyons

Lieu :

CFPPA de Nyons, truffières (Vinsobres), pépinière (Bruis)

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Ouvrages spécialisés
- ✂ Echantillons de produits

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✂ Cours en salle
- ✂ Travaux de mise en application en sous-groupe
- ✂ Travaux de mise pratique chez des trufficulteurs

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).
 - ✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.
 - ✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes
 - ✂ Salle informatique et CDI
- Photos en fin de catalogue

✂ Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir sur les lieux de visites. ✂

Formation BPREA réalisée depuis 16 ans

16 promotions - 480 stagiaires

Taux de satisfaction (2022) 100%



CERTIFIÉE QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Arnault CHEVALIER

04 75 26 90 45

arnault.chevalier@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Débuter en apiculture et premiers gestes pratiques

Module – Formation qualifiante

Formacode : 21049 - Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ 13 et 14 mars 2023

Durée et horaires

✂ 14 heures

✂ Lundi et mardi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 14h

Objectifs de la formation : débuter en apiculture et acquérir les premiers gestes pratiques. Formation adressée aux personnes souhaitant installer une ou plusieurs ruches et acquérir les connaissances de base pour leur conduite.

Compétences visées :

- acquérir les connaissances de base en apiculture
- maîtriser les gestes pratiques nécessaires à la conduite de ruches

Public visé : salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : lors d'ateliers vous serez amenés à pratiquer des opérations au rucher et à les commenter.

Financement de la formation et démarches :

- VIVEA (soumis à acceptation) : 252,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 175,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 175.00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription
- non éligible au CPF



Mis à jour le 11/01/2023

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Débuter en apiculture (7H) :

Connaissances de bases sur la vie de la colonie
Choix du matériel et différents types de ruches
Choix d'un emplacement
Calendrier des interventions sur le rucher

Mise en pratique (7H) :

Observation pratique de la colonie.
Pratique individuelle des opérations à réaliser sur la ruche

Intervenants-es :

P. Reifa, Apiculteur

Lieu :

CFPPA de Nyons, rucher-école du CFPPA

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Tenues de protection prêtées (caution de 50 €)
- ✂ Rucher-école du CFPPA

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✂ Cours en salle
- ✂ Travaux de mise en application
- ✂ Travaux de mise pratique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).
 - ✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.
 - ✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes
 - ✂ Salle informatique et CDI
- Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir sur les lieux de pratique et les visites.** ✂

Nouvelle formation.



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Arnault CHEVALIER

04 75 26 90 45

arnault.chevalier@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Développer son cheptel apicole - Division d'essaims

Module – Formation qualifiante

Formacode : 21049 - Formation dispensée en présentiel

Dates

✿ 16 et 17 mars 2023

Durée et horaires

✿ 14 heures

✿ Jeudi et vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 14h

Objectifs de la formation : augmenter son cheptel apicole par division d'essaims. Formation adressée aux personnes souhaitant augmenter le nombre de colonies ou compenser la mortalité au rucher.

Compétences visées :

- acquérir les connaissances sur la dynamique des populations
- mettre en œuvre la division d'essaims

Public visé : salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : lors d'ateliers vous serez amenés à pratiquer des opérations au rucher et à les commenter.

Financement de la formation et démarches :

- VIVEA (soumis à acceptation) : 252,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 175,00€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 175.00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription
- non éligible au CPF



Mis à jour le 11/01/2023

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Développer son cheptel (7H) :

Rappel sur la dynamique des populations au rucher
Prévention de l'essaimage naturel
Différentes méthodes de division et création d'essaims
Calendrier des réalisations

Mise en pratique (7H) :

Observation pratique de la colonie.
Pratique de division d'essaims au rucher

Intervenants-es :

P. Reifa, Apiculteur

Lieu :

CFPPA de Nyons, rucher-école du CFPPA

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Tenues de protection prêtées (caution de 50 €)
- ✂ Rucher-école du CFPPA

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✂ Cours en salle
- ✂ Travaux de mise en application
- ✂ Travaux de mise pratique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).
 - ✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.
 - ✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes
 - ✂ Salle informatique et CDI
- Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir sur les lieux de pratique et les visites.** ✂

Nouvelle formation.



CERTIFIÉ QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Arnault CHEVALIER

04 75 26 90 45

arnault.chevalier@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Développer son cheptel apicole - Elevage de reines

Module – Formation qualifiante

Formacode : 21049 - Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ 27, 28 mars et 4 avril 2023

Durée et horaires

✂ 21 heures

✂ Lundi et mardi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 14h

Objectifs de la formation : augmenter son cheptel apicole grâce à l'élevage de reines. Formation adressée aux personnes souhaitant créer de nouvelles colonies en élevant des reines.

Compétences visées :

- maîtriser la biologie de l'abeille et de l'essaim
- mettre en œuvre l'élevage de reine

Public visé : salariés·ées, exploitants·tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : lors d'ateliers vous serez amenés à pratiquer des opérations au rucher et à les commenter.

Financement de la formation et démarches :

- VIVEA (soumis à acceptation) : 378,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 262,50€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 175.00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription
- non éligible au CPF



Mis à jour le 11/01/2023

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Développer son cheptel (7H) :

Rappel sur la dynamique des populations au rucher
Différentes méthodes d'élevage
Le matériel et l'organisation nécessaire à l'élevage de reines
Calendrier d'élevage et points de vigilance

Mise en pratique (7H) :

Mise en pratique des premières étapes de l'élevage

Introduction des reines (7H) :

Pratique au rucher pour l'introduction des reines

Intervenants-es :

P. Reifa, Apiculteur

Lieu :

CFPPA de Nyons, rucher-école du CFPPA

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Tenues de protection prêtées (caution de 50 €)
- ✂ Rucher-école du CFPPA

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✂ Cours en salle
- ✂ Travaux de mise en application
- ✂ Travaux de mise pratique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).
 - ✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.
 - ✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes
 - ✂ Salle informatique et CDI
- Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir sur les lieux de pratique et les visites.** ✂

Nouvelle formation.



CERTIFIÉE QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Arnault CHEVALIER

04 75 26 90 45

arnault.chevalier@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 65 93

laetitia.tracol@educagri.fr

Conduire son rucher en agriculture biologique

Module – Formation qualifiante

Formacode : 21049 - Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ 7 avril 2023

Durée et horaires

✂ 7 heures

✂ Vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00 Rythme hebdo. : 7h

Objectifs de la formation : Conduire son rucher en AB. Formation adressée aux personnes souhaitant conduire leur rucher selon le cahier des charges de l'agriculture biologique

Compétences visées :

- acquérir les connaissances liées à la réglementation AB en apiculture
- acquérir les techniques de production en AB

Public visé : salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : vous serez amenés à échanger sur les techniques liées à la conduite du rucher en AB.

Financement de la formation et démarches :

- VIVEA (soumis à acceptation) : 126,00€, vérifier votre éligibilité, si vous êtes en parcours d'installation fournir les documents indiqués page 2 paragraphe "financements et démarches"
- personnel : 87,50€, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription
- autres financements (employeur, Pôle Emploi, ...) : 175.00€, un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription
- non éligible au CPF



Mis à jour le 11/01/2023

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

Conduire son rucher en AB :

Rappel de la réglementation bio en apiculture
Avantages et contraintes de la conduite en bio
Méthodes et techniques prophylactiques et curatives en bio de lutte contre les agresseurs de la ruche.

Intervenants-es :

P. Reifa, Apiculteur

Lieu :

CFPPA de Nyons, rucher-école du CFPPA

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Tenues de protection prêtées (caution de 50 €)
- ✂ Rucher-école du CFPPA

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✂ Cours en salle
- ✂ Travaux de mise en application

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✂ Terrain pédagogique 1.4 ha avec bâtiment agricole 180 m², serre 80 m², diverses cultures (PPAM, oliviers, vigne...).
 - ✂ Matériel agricole : tracteurs, matériel attelé, motoculteur, outils à main.
 - ✂ Transformation : laboratoire de transformation, unité de distillation, alambic de 400 litres, séchoir à plantes
 - ✂ Salle informatique et CDI
- Photos en fin de catalogue

✂ **Dispositions particulières sur cette formation : déplacements à votre charge à prévoir sur les lieux de pratique et les visites.** ✂

Nouvelle formation.



CERTIFIÉE QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Isabelle GREGOIRE

04 75 26 65 90

isabelle.gregoire@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 90 50

laetitia.tracol@educagri.fr



Certiphyto DNSA

Certificat individuel catégorie Décideur en entreprise non soumise à agrément.

Primo accédant ou Renouvellement

Qualifiant

Formacode : 21006 - Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ Formation à la demande, dès constitution d'un groupe de 7 personnes

Durée et horaires

✂ 14 heures pour la formation, 1h30 pour le test

Formation obligatoire pour utiliser des produits phytosanitaires et en acheter. Obligatoire depuis le 26 novembre 2015.

Objectifs de la formation :

✂ **Primo accédant** : connaître la réglementation phytosanitaire. Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées. Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires et connaître les stratégies visant à réduire leur utilisation.

✂ **Renouvellement** : formation aux évolutions réglementaires, contextuelles, techniques (méthodes alternatives) opérées depuis l'obtention du certiphyto, Faire un point et des rappels sur les notions essentielles quant à l'emploi des produits phytosanitaires.

Compétences visées :

- utilisation des produits phytosanitaires dans le respect de l'environnement et de la santé de l'utilisateur et du public
- limitation de l'usage des produits phytosanitaires

Public visé : salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Cette formation s'adresse aux utilisateurs de produits phytosanitaires devant décider d'une stratégie phytosanitaire et acheter des produits phytosanitaires.

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : selon la modalité

✂ **Formation primo accédant** : test QCM de vérification des connaissances. 30 questions, en fin de formation.

✂ **Formation renouvellement** : suivi de la formation

✂ **Test** : test QCM de vérification des connaissances. 30 questions

Financement de la formation et démarches :

Pour la formation (2 jours) :

- VIVEA (tarif soumis à acceptation) : vérifier votre éligibilité.

- CPF : 210,00 €, vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription

- personnel : 105,00€/jour de formation, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription

Pour le test : 90,00€ en financement personnel.

Mis à jour le 02/09/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

✂ Primo Accédant :

-Réglementation et sécurité environnementale (4H) :
plan ECOPHYTO ; définition des produits phytosanitaires ; AMM ; encadrement des pratiques ; transport et stockage ; risques pour l'environnement ; type de pollution ; ZNT ; situations d'exposition au danger ; pratiques et aménagements pour la prévention des risques ; gestion des effluents et déchets phytosanitaires.

-Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public (4H) :

Dangerosité des produits ; étiquette et FDS ; voies d'intoxication ; situations exposantes au danger avant, pendant et après l'application ; principales mesures de prévention et de protection ; espaces ouverts au public ; conduite à tenir en cas d'intoxication.

-Réduction de l'usage et méthodes alternatives (5H) :

Définition de la Protection, Intégrée ; méthodes de lutte alternatives, produits de biocontrôle, pratiques agroécologiques adaptées aux productions représentative du public.

En fin de formation, test QCM de vérification des connaissances. 30 questions (1H)

✂ Renouvellement :

Tour de table et Test QCM de 30 questions pour évaluer le niveau de connaissance et les besoins de remise à niveau – 30 minutes

Rappels et mise à jour pour chacune des 3 thématiques suivantes

- Réglementation et sécurité environnementale (2H)

- Santé Sécurité applicateur et espace ouvert au public Durée (2H)

- Réduction de l'usage, méthodes alternatives Durée (2H30)

Intervenants-es :

I. GREGOIRE, formatrice CFPPA de Nyons

Lieu :

CFPPA de Nyons

MATÉRIELS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

✂ Ouvrages spécialisés

✂ Matériel spécialisé

✂ Vidéos

✂ Cours en salle : diaporama, échanges avec la salle

✂ Travail de groupe / pratiques, échanges d'expérience

✂ QCM

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✂ Salle informatique et CDI

Formation Certiphyto réalisée depuis 2010

957 stagiaires

Taux de satisfaction (2022) 100%



BATIMENT AGRICOLE
TERRAIN D'APPLICATION PÉDAGOGIQUE



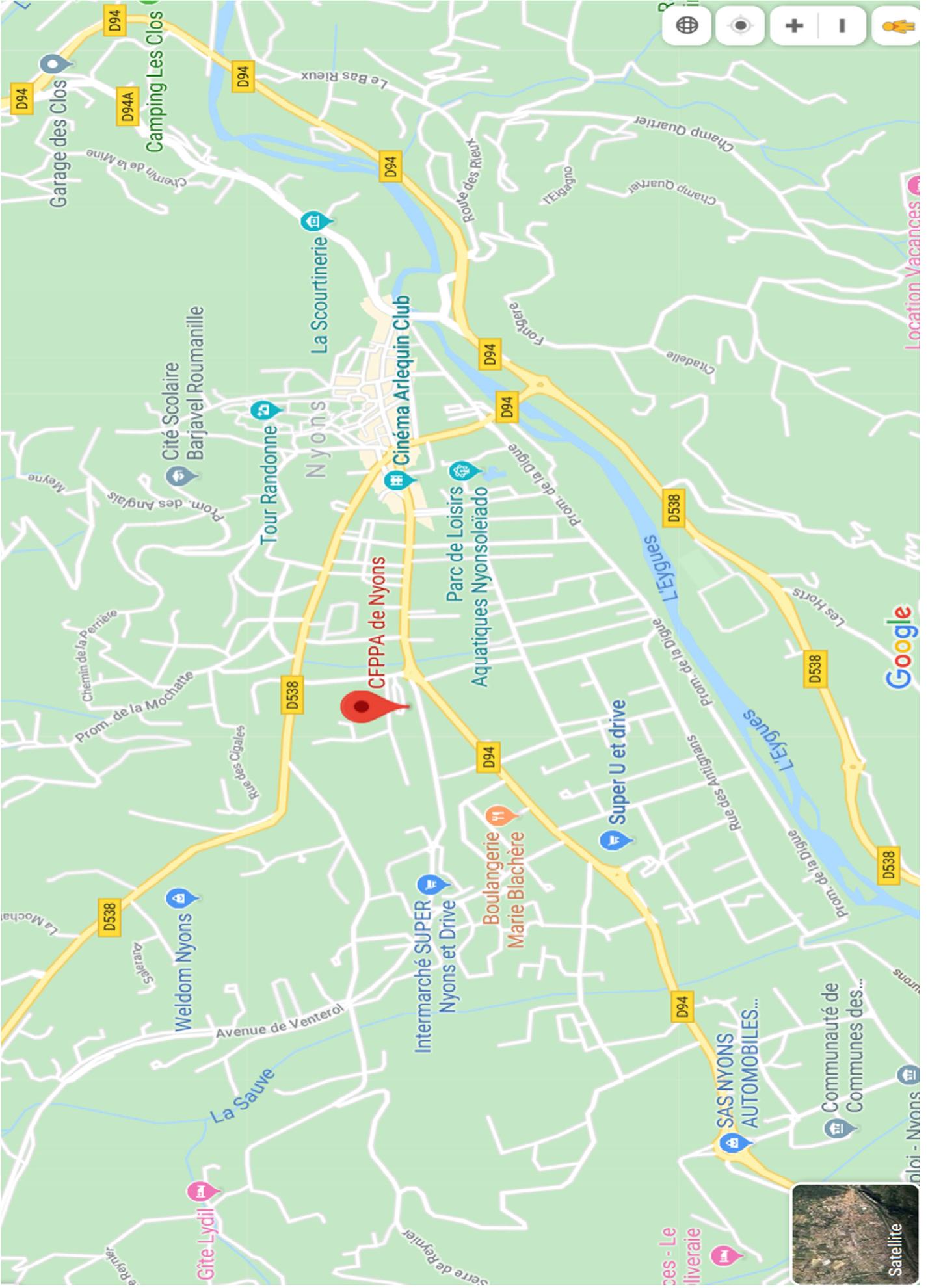
ALAMBIC



SERRE DU TERRAIN D'APPLICATION
PÉDAGOGIQUE

LABORATOIRE DE TRANSFORMATION





CFPPA de Nyons

Nyons

Cinéma Arlequin Club

Intermarché SUPER Nyons et Drive

Boulangerie Marie Blachère

Super U et drive

Parc de Loisirs Aqualiques Nyonsoleiado

Tour Randonnée

Cité Scolaire Barjavel Roumanille

Garage des Clos

Camping Les Clos

SAS NYONS AUTOMOBILES...

Communauté de Communes des...

Satellite

  **C.F.P.P.A DE NYONS**

2 Avenue de Venterol - 26110 NYONS Tel. 04.75.26.65.90
www.cfppa-nyons.fr cfppa.nyons@educagri.fr
N° SIRET 19260765300032 Code APE : 8559A
N° Déclaration d'activité 8226P000426

Réservé à l'administration :

Date de réception de la demande d'inscription :
____/____/____

Confirmé le : ____/____/____

FICHE D'INSCRIPTION UCARES / MODULES 2023

Intitulé de l'UCARE/Module souhaité

Dates de l'UCARE ou du module : du/...../2023 au/...../2023

NOM : PRENOM :

Adresse : CP : Ville :

Téléphone : Email :

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance :

N° de Sécurité Sociale : Régime Général Mutualité Sociale Agricole

Statut : agriculteur·trice ou conjoint·e collaborateur·trice en parcours d'installation
 demandeur·euse d'emploi salarié·e autre :

Pour les stagiaires en BPREA, merci de remplir la fiche d'inscription disponible sur notre site internet.

Financement envisagé : CPF (procéder à votre inscription sur moncompteformation.gouv.fr une fois la confirmation d'inscription reçue)
 VIVEA (sous réserve d'acceptation de la demande de financement par VIVEA)
 personnel (règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription)
 Pôle Emploi-N° Identifiant : (devis envoyé avec la confirmation d'inscription)
 employeur, n° SIRET : (devis envoyé avec la confirmation d'inscription)
 autre :

Apprenant en situation de handicap ? OUI NON Avez-vous une reconnaissance RQTH ? OUI NON
Des aménagements particuliers sont-ils nécessaires ? OUI NON Si oui, lesquels



Coordonnées de la référente H+ au CFPPA de Nyons : REYNAUD Nathalie nathalie.reynaud@educagri.fr

Quelles sont vos attentes en participant à cette formation :
.....
.....
.....
.....

L'apprenant reconnaît avoir pris connaissance du contenu des plaquettes d'information, des conditions générales de vente et du règlement intérieur du CFPPA de Nyons, consultables sur son site internet : www.cfppa-nyons.fr
 J'accepte que le CFPPA de Nyons conserve l'ensemble des éléments que je lui ai transmis, dans la mesure où celui-ci aurait un lien direct et nécessaire avec l'action de formation. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de modification des informations me concernant

Signature apprenant